

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Danièle BOISTIER, Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Eric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est possible d'ouvrir 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget primitif 2024 conformément à la réglementation et dans l'attente du vote du budget primitif 2025,

Considérant la nécessité pour la collectivité de payer les premières factures dans l'attente du vote du budget 2025 qui sera proposé au conseil municipal en début d'année,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 décembre 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement des budgets de l'exercice 2024, hors crédits liés à la dette, répartis de la manière suivante :**

Article	Désignation	Budget 2024	Ouverture 2025
20	Immobilisations incorporelles	118 200	29 550
21	Immobilisations corporelles	1 600 324	400 081
23	Immobilisations incorporelles	1 571 100	392 775

- **Inscrit les crédits correspondants au budget primitif de 2025.**



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2- Salle des fêtes :
tarifs applicables à
compter du 1^{er}
janvier 2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Danièle BOISTIER, Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Éric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la délibération en date 21 décembre 2023 approuvant les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2024,

Considérant que l'inflation est à un niveau toujours très élevé,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs applicables pour la salle des fêtes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 20
- ◆ Votants 25

Tarifs en euros	POUR AVERMOIS			POUR NON AVERMOIS		
	2024	A partir du 01 01 2025	%	2024	A partir du 01 01 2025	%
1 jour de semaine	131	136	4	187	196	5
1 samedi	236	245	4	337	354	5
1 dimanche ou jour férié	236	245	4	337	354	5
1 week-end	356	370	4	474	498	5
Location à l'heure	24	25	4	35	37	5
Nettoyage si nécessaire	131	136	4	131	138	5



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

3- Fixation des tarifs d'intervention des services techniques de la commune d'Avermes à compter du 1^{er} janvier 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Éric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune est sollicitée pour intervenir pour le compte de collectivités, organismes publics et entreprises (réparation suite à un accident, transport, manutention...),

Considérant qu'il convient de fixer le coût horaire des agents des services techniques intervenant pour facturer leurs prestations aux tiers,

Vu la délibération n°7 du 16 juin 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs applicables à l'intervention des services techniques,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le coût de ces interventions et du matériel utilisé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Coût horaire de la main d'œuvre concernant l'intervention pour le compte de tiers :	TARIFS 2022 / heure	TARIFS 2025 / heure	%
Du lundi au samedi sauf entre 22h et 7h	24,50 €	25,70 €	3 %
Tous les jours entre 22h et 7h	31,00 €	32,50 €	
Le dimanche et les jours fériés	31,00 €	32,50 €	

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Coût horaire d'immobilisation de véhicules ou engins concernant l'intervention pour le compte de tiers :	TARIFS 2022 / heure		Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024 Publié le 20/12/2024 ID : 003-210300133-20241219-CM_20241912_3-DE	
	Véhicules légers (P.T.C ≤ 3.5 tonnes)	17,30 €	18,20 €	
	Véhicules Poids Lourd (P.T.C ≥ 3.5 tonnes)	22,40 €	23,50 €	
	Balayeuse (forfait avec main d'œuvre comprise)	140,00 € avec un minimum d'1/2 heure	147,00 € avec un minimum d'1/2 heure	5 %
	Tractopelle (forfait avec main d'œuvre comprise)	140,00 € avec un minimum d'1/2 heure	147,00 € avec un minimum d'1/2 heure	

Coût des fournitures concernant l'intervention pour le compte de tiers :	TARIFS 2022	TARIFS 2025
Répercussion du coût des fournitures TTC payées par la commune d'Avermes aux tiers.		



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

4- Décision
modificative n°1-
Budget Isléa

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Éric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu le livre III des finances communales de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget principal et aux budgets annexes,

Vu la délibération du conseil municipal n°9 du 8 février 2024, adoptant le budget annexe Isléa 2024,

Considérant que des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 jointe et détaillée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024	
DEPENSES	
Chapitre 011	
- Art	- 1 355€
61358	
Chapitre 65	
- Art 65811	+ 1 355€



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**5- Décision
modificative n°1-
Budget annexe
Porte d'Avermes**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Éric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le livre III des finances communales de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget principal,

Vu la délibération du conseil municipal n°10 du 8 février 2024, adoptant le budget annexe Portes Avermes 2024,

Considérant que des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 jointe et détaillée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024	
DEPENSES	
Chapitre 011	
-	- 100€
ART 60632	
Chapitre 042	
- ART 6811	+ 100€

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**6- Règlement
d'habillement de la
commune et du
CCAS**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Éric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 8 octobre 2024,

Considérant que la commune d'Avermes et le CCAS dotent annuellement en vêtements de travail et en EPI-VPI (équipements et vêtements de protection individuelle) certains agents dont l'activité le nécessite,

Considérant que ces dotations déterminées par services et secteurs d'activités se doivent d'être formalisées dans le cadre d'un règlement d'habillement qui pourra être modifié au fil de l'eau et permettra de fixer les modalités afférentes à ces dotations,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'habillement et ses annexes ci-joints qui rentreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 003-210300133-20241219-CM_20241912_7-DE

**7- Décision
modificative n°3 –
Budget principal**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Éric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu le livre III des finances communales de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget principal,

Vu la délibération du conseil municipal n°8 du 08 février 2024, adoptant le budget primitif,

Vu la délibération du conseil municipal n°6 du 20 juin 2024, adoptant la décision modificative n°1

Vu la délibération du conseil municipal n°1 du 19 septembre 2024, adoptant la décision Modificative n°2,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2024,

Considérant des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 jointe comme suit :

SECTION DEPENSES				SECTION RECETTES			
Article - Opération	Budget avant DM n°3	DM N° 3	Budget après DM n° 3	Article - Opération	Budget avant DM n° 3	DM N° 3	Budget après DM n° 3
Chapitre 011	157 260	-2 000	155 260	chapitre 73	90 000	-40 000	50 000,00
article 60622 Carburant	50 370	-12 000,00	38 370,00	article 73212 DSC	90 000	-40 000	50 000,00
article 6227 Frais d'actes et de contentieux	9 200	12 000,00	21 200,00				
article 615221 Entretien de Bâti	22 190	2 500,00	24 690,00	chapitre 74	294 415	40 000	40 000,00
article 615228 Autres bâtiments	2 000	2 000,00	4 000,00	Article 74888 dotations (Fonds de concours)	0	35 000	35 000,00
article 61551 Entretien de matériel Roulant	53 500	-4 500,00	49 000,00	Article 74788 Autres organismes	294 415	5 000	299 415,00
article 615231 Entretien de voiries	20 000	-2 000,00	18 000,00				
Chapitre 66	-3 000	2 000	-1 000,00				
article 66112 Intérêts_ICNE	-3 000	2 000,00	-1 000,00				
Total Dépenses	154 260,00	0,00	154 260,00	Total Recettes	384 415,00	0,00	384 415,00



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 003-210300133-20241219-CM_20241912_8-DE

**8- Motion
portant sur le
maintien du site
universitaire de
Moulins**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Éric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Le site de Moulins regroupe l'IUT, l'INSPÉ et CANOPÉ, soit environ 400 étudiants qui se forment pour leur avenir, se logent et participent pleinement à la vie sur notre territoire. Ces formations sont très demandées et répondent à un vrai besoin en termes de formation et d'emploi.

Or, l'annonce récente de la fermeture de ce site universitaire inquiète, d'autant que ce site universitaire participe pleinement au dynamisme de notre territoire.

Aussi, **le conseil municipal de la commune d'Avermes, à l'unanimité, apporte son soutien au maintien de ce site universitaire et demande que le dialogue se poursuive** entre les différents partenaires **pour aboutir à une solution pérenne** pour notre territoire.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 003-210300133-20241219-CM_20241912_9-DE

**9- Solidarité
avec la population
de Mayotte**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA.

Absents : Thierry DEGRANGES (Éric COGNIS), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE (pouvoir à Alain DIDTSCH).

Éric COGNIS, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Avermes tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer un don exceptionnel de 500 € à la Protection civile dont le siège social se situe au 14 rue Scandicci 93500 PANTIN, pour soutenir les victimes du cyclone et d'autoriser Monsieur le Maire à prélever cette somme sur le budget principal 2024.



Pour extrait conforme,

Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY